

RG N° N° RG 19/00033 - N°
Portalis DB2B-W-B7D-DOCO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES

**JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION DU
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

AFFAIRE
**Etablissement PUBLIC
FONCIER D'OCCITANIE**
contre
**Alfred DOUAIRE décédé le
19/04/2010 les héritiers non
identifiés, Joseph DOUAIRE**

Rendue le : 15 Février 2019

Par nous, Monsieur Manuel DELMAS-GOYON, Président du Tribunal de Grand Instance de Tarbes, Juge chargé de l'Expropriation du Département des Hautes-Pyrénées, désigné par Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Pau, conformément aux dispositions des articles L 211.1 et R 211.2 du Code de l'Expropriation, assisté de Madame CHATELLIER Marie-Hélène, Greffier, désigné en application de l'article R 211-5 du Code de l'Expropriation, agissant en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la requête du Préfet des Hautes-Pyrénées en date du 07 Février 2019 parvenue au greffe de la juridiction le 11 Février 2019 transmettant le dossier prévu à l'article R 221-1 du Code de l'Expropriation ;

ENTRE

Etablissement PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE, demeurant 78 chemin des Deniers - CS 32425 - 31085 TOULOUSE

Expropriant

ET

Les héritiers non identifiés de Alfred DOUAIRE décédé le 19/04/2010 né le 17 Février 1940 à BELVES (DORDOGNE)

Joseph DOUAIRE, demeurant St Barthélémy, Apt 21 - 14 rue Vital de Nodrest - 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ né le 03 Mai 1949 à PAU (PYRENEES-ATLANTIQUES)

Expropriés

Vu l'arrêté n°2009/077-09 du 18 mars 2009 déclarant d'utilité publique les travaux de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "PYRENIA" par le syndicat mixte aéro-portuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées et portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

Vu l'arrêté n°2014-057-002 du 24 février 2014 portant prorogation des effets de l'arrêté n°2009/077/09 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC PYRENIA ;

Vu l'arrêté n°65-2018-07-04-001 du 4 juillet 2018 portant changement de bénéficiaire de la DUP ;

Vu le plan et parcellaire des terrains et bâtiments ;

Vu l'arrêté 65-2018-12-07-02 du 7 décembre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique parcellaire relative à l'aménagement de la ZAC PYRENIA sur le territoire des communes D'OSSUN et JULLAN ;

Vu les avertissements collectifs (avis d'enquête, publication dans la presse, affichage en mairie) et notifications individuelles du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à l'ensemble des propriétaires concernés et justificatifs des envois par le pétitionnaire en recommandé avec accusé réception ;

Vu le rapport et conclusions de M. Didier JARROT, commissaire enquêteur du 28 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n°65-2019-02-04-004 du 4 février 2019 portant cessibilité des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC PYRENIA sur le territoire des communes D'OSSUN et JULLAN ;

Vu l'état parcellaire ci-dessous annexé ;

Vu le courrier du 5 février 2019 de L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE sollicitant la saisine du Juge de l'Expropriation;

Déclarons expropriés immédiatement, au profit de l' Etablissement PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE les immeubles, portions d'immeuble et droits réels immobiliers désignés ci-dessus, dont l'acquisition est nécessaire pour parvenir à l'exécution de l'acte définitif, et ce , conformément au plan parcellaire;

En conséquence, Envoyons en possession l' Etablissement PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE des immeubles, portions d'immeuble et droits réels immobiliers sus indiqués, à la charge pour elle de se conformer aux dispositions du Code de l'Expropriation ;

La Greffière



Le Juge de l'Expropriation



ETAT PARCELLAIRE – ZAC PYRENIA
COMMUNES d'OSSUN et JUILLAN – Département des Hautes Pyrénées (65)
 Arrêté de cessibilité n°8

N° plan	Identité des propriétaires telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration Noms, Prénoms, état-civil de(s) propriétaire(s) réel(s) et/ou présumé(s) comme tel(s)	Identité des propriétaires telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'administration Noms, Prénoms, état-civil de(s) propriétaire(s) réel(s)	Désignation(s) cadastrale(s)					Emprise		Surface délivrée (surface restant après projet)	Observations
			Commune	Secteur	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N°		
3	<p>D'après le fichier hypothécaire :</p> <p>Héritier(s) non identifié(s) de Monsieur DOUAIRE Alfred né le 17/02/1940 à BELVÈS (24) demeurant Route de Jarret 65100 LOURDES Décédé le 19/04/2010 à LOUEY <i>Propriétaire indivis</i></p> <p>Monsieur DOUAIRE Joseph né le 03/05/1949 à PAU (64) demeurant St Barthélémy Apt 21 14 rue Vital de Nodrest 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ <i>Propriétaire indivis</i></p> <p>D'après les recherches effectuées par l'administration, les propriétaires suivants pourraient aussi être avantés droits, sous réserve de la preuve par ceux-ci de leur droit de propriété :</p> <p>Héritiers présumés de Monsieur DOUAIRE Alfred - Madame LAFFONT Monique Françoise épouse de DOUAIRE Alfred Née le 16/06/1944 à PAU Demeurant Route de Jarret 65100 LOURDES - Monsieur DOUAIRE Daniel Né le 29/12/1960 à LOURDES Demeurant Route de Jarret 65100 LOURDES</p>	<p>Héritier(s) non identifié(s) de Monsieur DOUAIRE Alfred né le 17/02/1940 à BELVÈS (24) demeurant Route de Jarret 65100 LOURDES Décédé le 19/04/2010 à LOUEY <i>Propriétaire indivis</i></p> <p>Monsieur DOUAIRE Joseph né le 03/05/1949 à PAU (64) demeurant St Barthélémy Apt 21 14 rue Vital de Nodrest 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ <i>Propriétaire indivis</i></p>	<p>Commune</p> <p>Secteur</p> <p>N°</p> <p>Nature</p> <p>Lieu-dit</p> <p>Surface (m²)</p>	<p>AP</p> <p>7</p> <p>Terre</p> <p>Turon Petit</p> <p>2438</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>	<p>2438</p> <p>/</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>	<p>7</p> <p>2438</p> <p>/</p>



